



CAPELLE Jean-Luc
Bruyère des Berlus 3
1472 VIEUX-GENAPPE

Belgique-
België
PP 1180
Bruxelles 18
1/7865

Bloc-Notes

Editorial

Carnets de voyage...

J'ai eu l'avantage et le plaisir d'être invitée au 51^{ème} congrès national et salon professionnel de l'Association des bibliothécaires français (ABF) qui se déroulait du 17 au 20 juin à Grenoble.

L'occasion m'était donnée de découvrir nos collègues français et étrangers présents à ce congrès et de pouvoir ainsi lier des contacts qui perdureront dans le temps.

L'occasion aussi de découvrir l'organisation d'un événement majeur dans notre domaine et même si la comparaison entre la France et notre Communauté française est hors norme, quel(le) président(e) ne rêverait pas d'organiser cela chez nous?

Le thème de cette année : Droit des bibliothèques, droit des usagers.

Vaste programme qui rencontrait une problématique bien d'actualité.

Les trois premiers jours s'articulaient sur des sessions (exposés et échanges avec la salle), des ateliers et les visites du salon professionnel.

Le dernier jour était consacré à l'assemblée générale de l'association.

Vous imaginez la densité des informations échangées mais aussi le problème de ne pas pouvoir être dans plusieurs endroits à la fois!

J'essaierai donc de vous relater du mieux possible mes notes et mes réflexions, et j'espère que vous percevrez l'enrichissement toujours essentiel que l'on a à mieux se connaître, ce genre d'opération remplit parfaitement cet objectif.

Laurence Boulanger.

BN 155
du 3^{ème} trim. 2005

Dans ce numéro

2 Le loup (coups de coeur livresques)

3+6+9 Congrès ABF-Grenoble

4 L'invitée...Lecture publique en Tchèque

7 Centre de doc de l'UNICEF

8 Rencontre avec Linda Adnil
Du WIFI au WIMAX

10 A vos agendas : expo
Einstein
Lire et compter

11 J'ai lu pour vous...
L'empire de la honte / Ziegler
Télévision et civilisations / D.
Wolton et H. Le Paige

APBD

Place de la Wallonie, 15
6140 FONTAINE-L'EVEQUE
Tél.: 071 52 31 93
Fax : 071 52 23 07
bibliotheques@fontaine-leveque.be
Site : www.apbd.be

Bulletin de l'Association Professionnelle
des Bibliothécaires et Documentalistes
asbl

Le loup (coups de coeur livresques)

Etrange rencontre que celle du loup ...

Le regard profond et intelligent de ce prédateur se posa sur moi pour la première fois un matin de février (il y a de cela une petite dizaine d'années) lors de la lecture d'un article en bibliothèque.

Dès ce moment, tout changea pour moi : la curiosité, titillée par ce regard, n'eut plus désormais qu'un ultime souhait : en savoir plus et davantage sur cet animal.

Tout ouvrage y passa : plus une navigation sur le WEB.
fictions et documentaires; tout article de presse ou

Soit une recherche sans relâche, infinie, éternelle afin d'assouvir une faim atroce de connaissance, une soif jamais rassasiée de découverte.

Ceux qui me connaissent savent que le loup est devenu pour

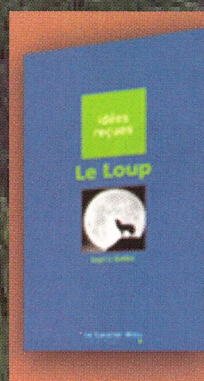
moi une passion.

de périodique également; il en fut de même pour les vidéos, DVD, CD et Cd-rom ; au programme aussi: des visites de parcs animaliers, d'expositions,

Mon souci ici est de vous fournir les références de livres indispensables à la découverte de ce prédateur sans pareil.

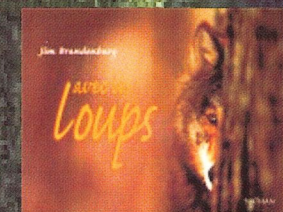


Le loup (coups de cœur livresques)



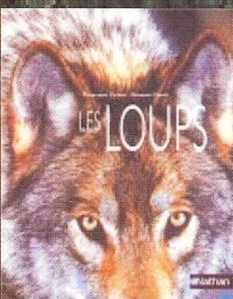
BOBBE Sophie
Le loup
Paris : Le Cavalier Bleu, 2003
ISBN 2-84670-066-4

Dans cet ouvrage, l'auteur analyse les idées reçues sur le loup, ce prédateur sauvage protégé, en s'appuyant aussi bien sur l'éthologie et l'histoire, que sur ses représentations dans la littérature et la psychanalyse



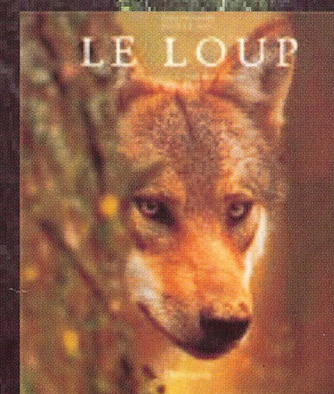
BRANDEBURG Jim
Avec les loups
Paris : Nathan, 2000
ISBN 2-09-261005-8

L'auteur raconte la vie des loups gris dans les forêts du Nord du Minnesota.



CESONI Francesco et FASOLI Giovanni
Les loups
Paris : Nathan, 2004
ISBN 2-09-261092-9

Cet ouvrage veut contribuer à la réhabilitation de l'image du loup, et de ce fait, à sa protection.



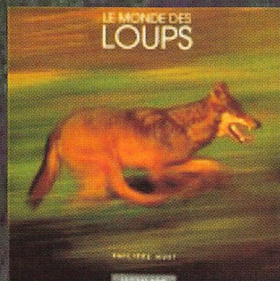
H U E T Philippe, DELFOUR Julie et MUNIER Vincent
Le loup
Paris : Flammarion, 2003
ISBN 2-08200959-9

Ce livre apporte des réponses sur la situation passée et actuelle du loup sans négliger la part du mythe.

Ces ouvrages sont destinés à des grands adolescents et des adultes.

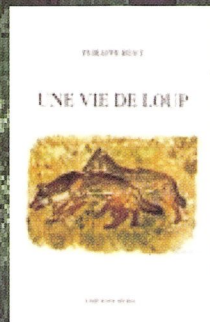
A part *Loup, mon ami* de R.F. Dubois et *Le loup en Europe* de H. Okarma qui sont plus difficiles d'accès au point de vue contenu et demandent une connaissance préalable relative à ce prédateur, les autres instructifs sont aisés à lire, compréhensifs pour le plus grand nombre des lecteurs, comportent de superbes photos, constituent une première rencontre avec le loup riche en connaissance et ne demandent pas de connaissances particulières sur le loup pour être lus.

Il me reste à vous souhaiter une excellente lecture. Si l'envie vous vient d'approfondir vos recherches, d'autres références peuvent vous être fournies sur simple demande transmise à l'APBD.



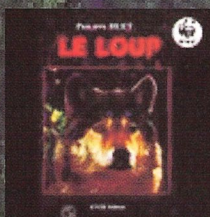
HUET Philippe
Le monde des loups
Editions Hesse, 2001
ISBN 2-911272-41-2

Vivre avec le loup est le premier ouvrage qui retrace l'histoire et les conséquences du retour du grand prédateur en France.



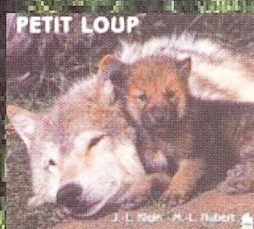
HUET Philippe
Une vie de loup
Editions Hesse, 1998
ISBN 2-911272-14-5

Une histoire dense, insolite et passionnante, illustrée par des dessins de Robert Hamard, l'un des grands maîtres animaliers du XXe siècle.



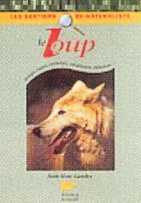
HUET Philippe
Le loup
Editions Eveil Nature, 1995
ISBN 2-84000009-1

L'ouvrage fait le tour d'horizon de tous les aspects de la vie et du statut du loup : biologie, habitat, effectifs, distribution, prédation, avenir du loup en France et en Europe.



KLEIN, Jean-Louis et HUBERT Marie-Luce
Petit loup
Editions Pôle d'Images, 2003
ISBN 2-9516100-3-3

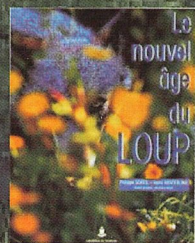
Pour comprendre un peu mieux cet animal qui tente de cohabiter avec nous.



LANDRY Jean-Marc
Le loup : biologie, mœurs, mythologie, cohabitation, protection
Neuchâtel : Delachaux et Niestlé, 2001

ISBN 2-603-01215-0

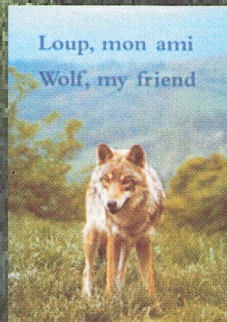
Notre civilisation peut-elle encore trouver une place à un tel prédateur ?



SOREIL Philippe
Le nouvel âge du loup
Liège : Editions du Perron, 1997
ISBN 2-87114-124-X

Cet album est destiné à la réhabilitation et à la protection du loup en

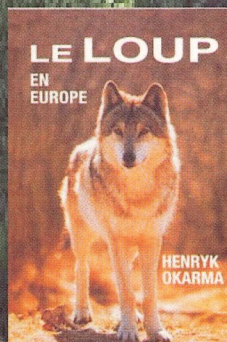
Europe.



DUBOIS Raymond-Francis
Loup, mon ami = Wolf, my friend
Editions Loups et Vie Sauvage asbl, 1994

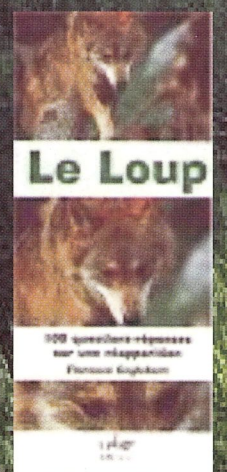
Cet ouvrage est une étude très développée sur le loup. Il traite de ses relations avec l'homme, son prédateur

et de la biosociologie.



OKARMA Henryk
Le loup en Europe
Orléans : Ed. Christian Kempf, 1998
ISBN 2-9512284-0-6

Ce livre présente pour la première fois le loup et sa place dans nos forêts tempérées d'Europe.



ENGLEBERT Florence
Le loup : 100 questions-réponses sur une réapparition
Seta Ed. La Plage, 2000
ISBN 2-84221-065-4

Tous les aspects du loup sont abordés, de sa vie en meute, à la prédation sur les troupeaux, en passant par son retour en France.

Congrès ABF - Grenoble - Carnets de voyage

Plantons le décor : Grenoble, chef-lieu du département de l'Isère, à 569 km au sud est de Paris.

Ville qui compte +/- 200.000 habitants et son agglomération +/- 400.000 habitants.

Le cœur de Grenoble bat au rythme de ses contrastes. Vivante et accueillante la ville la plus plate de France est aussi une véritable métropole alpine qui vit un perpétuel élan vers les sommets qui l'environnent.

Ville du Chevalier Bayard et de Stendhal, celui-ci notait d'ailleurs qu'au bout de chaque rue apparaissait une montagne.

Plateau du Vercors, crêtes de Belledonne ou forêts de Chartreuse pénètrent jusqu'au cœur de la Cité. La petite bourgade gauloise nommée Cularo est devenue une ville résolument contemporaine, riche de patrimoine, d'art et de culture, animée par une population habituée à tracer son chemin dans l'histoire.

En témoignent le Parlement du Dauphiné ou le souvenir de la « Journée des Tuiles » du 7 juin 1788 qui fut le premier acte de la Révolution française.

Aujourd'hui, Grenoble, pôle européen, se situe à la pointe de la recherche technologique.

Grenoble, ancienne ville olympique, accueillait au Alpexpo, du 17 au 20 juin, le congrès national et le salon professionnel de l'ABF (Association des bibliothécaires français).

L'Association des bibliothécaires français a été créée en 1906 et reconnue d'utilité publique le 12 avril 1969.

Ses buts principaux sont :

1. de resserrer les liens de confraternité entre tous ceux qui travaillent dans les bibliothèques françaises ;
2. d'étudier toutes les questions, d'ordre scientifique, technique et administratif concernant les bibliothèques et leur personnel ;
3. de défendre les intérêts des bibliothèques et de la lecture ;
4. de promouvoir le développement des bibliothèques de toute nature ;
5. de représenter les bibliothèques françaises auprès des institutions et organismes français, étrangers et internationaux.

L'Association est composée d'un bureau national et de 21 groupes régionaux. Son siège est à Paris, elle compte plus de 3000 membres.

Le thème de cette année : Droit des bibliothèques, droit des usagers.

Les termes les plus souvent répétés : droit d'auteur et droit de prêt.

Je vais tenter de vous relater les différents points de vue, ceci sera un pot-pourri des phrases chocs entendues et qui, j'en suis certaine, pourront vous interpeller.

Je précise bien que les intervenants sont Français et donc que les propos rencontrent la réalité française.

■ **Le droit de prêt** est un dossier brûlant qui a mobilisé la profession bien que la loi ait été votée le 18 juin 2003.

Les bibliothèques sont soumises à des remises, pour l'achat de livres, plafonnées à 9 %. Les libraires doivent reverser 6% à la société de récupération/gestion.

La limitation des remises aux bibliothèques a plusieurs objectifs :

- mettre en place le fonctionnement du droit de prêt institué en 1991 (loi européenne) ;
- compléter la loi « Lang », car les achats publics sont importants, en effet, on estime que le nombre de livres acquis par les bibliothèques publiques a doublé et que celui des bibliothèques universitaires a quintuplé ;

- sauvegarder le réseau et la profession de libraire
- limiter les grossistes.

On constate aussi que les réductions moins importantes faites aux bibliothèques les ont obligées à faire des demandes d'aide au CNL (Centre National des Lettres), beaucoup de subventions ont été accordées.

Le Ministère de l'Education et le Ministère de la Culture paient une subvention forfaitaire pour alimenter une caisse de retraite pour les auteurs.

Suite à ces mesures, les marchés 2004 et 2005

sont plus favorables aux libraires, ceux-ci sont majoritaires dans l'attribution des marchés et non plus les grossistes.

De plus, le nouveau code des marchés semble inciter de plus en plus de libraires à remettre prix ce qui n'était pas toujours le cas auparavant.

■ **Une enquête** (questionnaire envoyé dans les bibliothèques) a également été réalisée sur l'impact des conséquences de la loi sur la politique d'acquisition avec une situation fictive proposée : la baisse du pouvoir d'achat de 15 %.

- 50 % des bibliothèques estiment qu'il faut le répercuter sur les autres budgets ;
- 45 % sacrifient les petites fournitures ;
- 31 % protègent les animations et les acquisitions.

Les bibliothécaires « sacrifient » d'abord les supports obsolètes comme les cassettes vidéos et les CDRoms mais défendent les non-livres comme les périodiques et les DVD.

Quel type de livre doit contribuer **le plus** à la recherche des économies ?

- les beaux livres ;
- les fonds anciens ;
- les dictionnaires et les encyclopédies pour les jeunes ;
- les dictionnaires et les encyclopédies pour les adultes.

Quel type de livre doit contribuer **le moins** à la recherche des économies ?

- les romans pour adultes ;
- les documentaires pour adultes ;
- les albums jeunesse ;
- les documentaires jeunesse ;
- les BD adulte ;
- les BD jeunesse.

Voici les critères pour légitimer les acquisitions par les bibliothécaires.

Les plus importants en tenant compte du public :

- la population desservie ;
- la demande des usagers ;
- l'intégralité des séries.

Les plus importants en tenant compte des œuvres :

- l'avis des professionnels ;
- les critiques des documents ;
- l'actualité littéraire ;
- les petits éditeurs ;
- les classiques ;
- les sujets d'actualité.

Les moins importants en tenant compte des œuvres :

- le nombre d'exemplaires ;
- les best-sellers ;
- l'avis des non-professionnels ;
- les gros éditeurs.

En conclusion de l'enquête :

Un tiers des bibliothèques ont réellement perdu de leur pouvoir d'achat (diminution) et la demande des usagers devient alors in-extremis.

■ **Pour le milieu de la librairie.**

La loi doit consolider et rénover les relations entre bibliothécaires et libraires.

La loi ne permet pas tout, surtout pour les petites bibliothèques et la librairie a échappé à l'acte d'emprunt dans les bibliothèques.

Le prix unique du livre et la réduction plafonnée pour les collectivités locales est une bonne chose car la surenchère des remises octroyées par les grossistes menaçaient gravement les libraires.

Il serait intéressant d'établir un code de bonnes pratiques entre les bibliothécaires et les libraires pour s'entendre, par exemple, sur la durée de l'office de 3 mois demandé par les bibliothécaires et jugé trop long par les libraires.

Le syndicat est satisfait mais il faut pouvoir remettre en cause les pratiques et les attentes de chacun car si la remise est plafonnée à 9% pour les bibliothèques, le libraire doit reverser 6% ce qui représente à sa charge une remise de 15%.

■ **Pour les très grosses bibliothèques.**

Les bibliothèques appartiennent à la chaîne économique du livre.

Derrière le droit de prêt, il y a une mutation culturelle profonde face à l'information et donc à accéder à l'information mais de manière forfaitaire et non à l'acte.

En rétribuant les auteurs et les éditeurs, on protège les auteurs et les collections publiques considèrent qu'il y a un ticket à payer pour être insérées dans ce processus économique.

La baisse des budgets dépasse la loi du droit de prêt et les attributions des pouvoirs organisateurs ont diminué bien avant.

Si le pouvoir d'achat des bibliothèques baisse c'est (Suite page 6)

Des sous, des sous...

La poursuite de nos activités dépend essentiellement de votre cotisation. Pour 2005, elle s'élève à

12,50 EUR pour les membres travaillant à temps plein;

5 EUR pour les membres travaillant à temps partiel, les étudiants et les retraités.

Nous vous remercions de verser votre cotisation sur le compte n° 068-0510960-88

Si votre "bandeau adresse" comporte un point rouge, vous n'êtes pas en règle de cotisation pour cette année.

Allô, allô...

Cette revue est la vôtre. Elle vivra si vous la faites vivre. Les bibliothèques et centres de documentation organisent de nombreuses activités dont il serait impossible de publier la liste ici.

Alors, trêve de modestie, faites-nous connaître vos actions, communiquez-nous vos réflexions. Le débat est ouvert et il ne manque pas de sujets d'actualité pour vous inspirer : politique de la lecture en Communauté française, droit de prêt, prix unique du livre, taxes de photocopies,...

Nous attendons vos articles. Inutile de les mettre en pages, il suffit de nous les envoyer à l'adresse de courriel :

blocnotes@apbd.be

Donc, plus un instant à perdre. A vos claviers !

L'invitée...

La loi sur les bibliothèques en République Tchèque

Notre collègue tchèque, Jarmila Bugetova, nous présente la législation concernant la lecture publique dans son pays qui a connu depuis 1989 de profondes modifications et qui depuis mai 2004 est entré dans l'Union Européenne.

Un peu d'histoire

La première loi organisant le service des bibliothèques date de 1919. Chaque commune est alors obligée de créer, soutenir et développer une bibliothèque publique. Cela aboutira à la création d'un réseau de lecture publique extrêmement dense et sans précédent dans le contexte européen de l'entre-deux-guerres.

La deuxième loi sur les bibliothèques est votée en 1959. Son objectif était de fédérer, en un réseau unique, la lecture publique, les institutions spécialisées, les bibliothèques scolaires, les centres de documentation, etc...

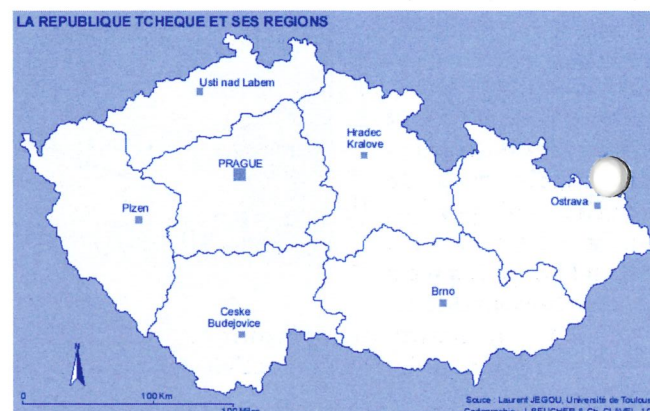
A partir des années 1960, des réseaux territoriaux se développent sur la base de l'intercommunalité : les bibliothèques professionnalisées d'entités plus importantes offrent certains services à de petites bibliothèques communales animées par des bénévoles.

Ce réseau de lecture publique, tout en évoluant au fil des années, a subsisté pratiquement jusqu'à la fin des années 1980. Les réseaux de coopération à deux niveaux furent créés dans la plupart des départements.

Les bibliothèques municipales à vocation

départementale implantées dans les chefs-lieux remplissent alors des fonctions de têtes de réseau. Les bibliothèques d'étude d'État assurant des missions de centres régionaux de bibliothèques, dans les chefs-lieux de région, jouent le rôle de centres méthodologiques et techniques pour la lecture publique.

A la suite de la chute du mur de Berlin, la Tchécoslovaquie connaît un tournant historique en novembre 1989. La „révolution de velours“ met fin à quarante ans de régime communiste. La transformation du système politique a naturellement influencé



profondément le secteur des bibliothèques et de l'information. Les turbulences des années 1990 ont certes amené des avancées. Le plus positif, sans doute, a été la liberté d'expression et de réunion qui ont permis l'émergence d'idées et de discussions professionnelles sans les contraintes idéologiques de l'ancien régime.

Toutefois, dans les années 1990, démocratisation de la société et le renforcement par la voie législative de l'autonomie communale ont, paradoxalement, provoqué le démantèlement d'une bonne moitié des réseaux de coopération, car le système de lecture publique des réseaux départementaux subsistants n'était pas suffisamment protégé.

Quoique la loi de 1959 sur le réseau unique des bibliothèques soit restée en vigueur, elle n'a pu garantir la pérennité et le développement de leurs services.

La loi sur les communes votée en 1990

La loi sur les bibliothèques en République Tchèque (suite)

leur a donné de grandes compétences dans beaucoup de domaines, dont la lecture publique.

Et les décisions prises à l'encontre des bibliothèques n'ont pas toujours été ni pertinentes ni cohérentes ni harmonisées.

A partir de cette époque, on constate une baisse inquiétante du nombre des bibliothèques de lecture publique. Dans la plupart des cas, il s'agit d'établissements implantés dans de petits villages ou d'annexes de bibliothèques départementales en

ville. Il y a, parmi les institutions supprimées, certaines dont l'activité

était minimale. En 1990, la République tchèque comptait



8 . 3 6 4 établissements de lecture publique. En 1999 on en dénombrait plus que 6.057.

Le découpage territorial a changé deux fois pendant la décennie 1991-2001. Le système précédent à trois niveaux : pouvoir central, 10 régions, 86

départements, a cessé d'exister après l'abolition des régions en 1991.

Le 1er janvier 1993, la Tchécoslovaquie disparaît, laissant place à la République tchèque et à la Slovaquie, deux États distincts. Depuis 2001, la République tchèque connaît un système à deux niveaux : pouvoir central et régions. Les administrations régionales exercent leurs missions en coopération avec un réseau constitué des communes les plus importantes, accréditées pour l'exercice de certaines fonctions.

En 2001, Après plus de dix ans de luttes et des efforts déployés par le communauté professionnelle des bibliothécaires tchèques, le parlement vote la loi sur les bibliothèques et sur les conditions de la fourniture des services publics de bibliothèque et d'information. La version anglaise est accessible sur internet:

www.mkcr.cz/en/www/download.php?id=507

Un cadeau ? Un livre ! - Sélection de l'année

Une sélection des meilleurs livres de jeunesse parus cette année.

S'adresser entre autres aux bibliothèques suivantes :

- Anderlecht
Bibliothèque du centre intellectuel
02 521 62 08
- Bruxelles
Bibliothèque principale de Bruxelles I
02 548 26 10
- Etterbeek
Bibliothèque Hergé
02 735 05 86
- Florennes
Bibliothèque publique locale
071 68 98 96
- Genval
Bibliothèque communale
02 653 40 47
- Ixelles
Bibliothèque communale
02 515 64 06
- Jette
Bibliothèque principale du Nord-Ouest de Bruxelles
02 426 05 05
- La Louvière
Bibliothèque centrale provinciale
La Ribambelle des Mots
064 22 18 34

- Laeken
Bibliothèque principale de Bruxelles II
02 279 37 90
- Liège
Bibliothèque des Chiroux-Croisiers
04 223 19 60
- Mons
Nouvelle bibliothèque des Comtes du Hainaut AFIC
065 31 44 69
- Namur
Bibliothèque centrale de la Province de Namur
081 22 90 14
- Bibliothèque principale de Namur
081 23 13 26
- Nivelles
Bibliothèque publique centrale de la Communauté française
067 89 35 85
- Ottignies
Bibliothèque de Culture générale
010 41 02 42

- Rixensart
Bibliothèque populaire
02 652 27 36
- Saint-Gilles
Bibliothèque communale locale
02 543 12 33
- Schaerbeek
Bibliothèque communale
02 242 68 68
- Verviers
Bibliothèque locale communale
087 32 53 37
- Waterloo
Bibliothèque communale
02 354 40 98
- Watermael-Boitsfort
Bibliothèque principale du Sud-Est de Bruxelles
02 660 07 94
- Woluwé-St-Lambert
Bibliothèque communale locale
02 733 56 32
- Woluwé-St-Pierre
Bibliothèques publiques communales francophones
02 773 05 83

Congrès ABF - Grenoble - Carnets de voyage (suite)

parce que les décideurs ne comprennent pas que le fonds d'une bibliothèque doit être sans cesse renouvelé et qu'il faut donc axer plus le budget sur le fonctionnement et pas uniquement sur l'investissement.

Auparavant, la remise moyenne accordée tournait autour des 21,5 %, plafonnée à 9 %, beaucoup de villes ont compensé les 12,5 % grâce à une aide de l'Etat.

Comme les marges financières étaient trop réduites, beaucoup de libraires ne soumissionnaient pas, et c'est encore le cas pour les petits libraires.

Les bibliothèques ont besoin de libraires fiables qui livrent vite et qui peuvent aussi fournir des ouvrages très pointus, le critère financier ne joue plus, c'est donc l'aspect qualitatif qui a repris ses droits.

La loi de juin 2003 n'est pourtant qu'un compromis entre la rétribution des auteurs et la politique des collections publiques.

La loi est mal vécue par les petites bibliothèques et leurs élus.

L'application se fait au mauvais moment, les budgets municipaux sont en baisse, et, les budgets de la Culture régulièrement en hausse, plafonnent et ont tendance à diminuer.

■ Quelques détails juridiques.

Le projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information vise la promotion de la création artistique qui permettra la diversité culturelle.

Dans la loi, on distingue le titulaire de droit et l'objet protégé.

La loi va dans une certaine protection de l'auteur mais aussi de l'investissement.

On précise le patrimoine des auteurs par la

définition des actes ainsi que l'épuisement du droit de distribution.

Certaines exceptions pouvaient être admises comme :

- l'enseignement ;
- les personnes handicapées ;
- les bibliothèques publiques.

Le législateur (En France) a permis deux exceptions ainsi que la modification du dépôt légal pour :

- la copie provisoire et technique ;
- la reproduction nécessaire permettant la connaissance de l'œuvre aux personnes qui présentent un handicap.

La loi permet aussi une protection des mesures

techniques.

■ Le milieu des lettres

Des solutions à trouver pour protéger les droits de tous.

Les bibliothèques ont un rôle de conservation, d'accès et de diffusion des œuvres.

Les auteurs estiment que les bibliothèques sont les relais privilégiés.

Mais attention au projet « Google » qui permettrait une traduction numérique des œuvres avec une impression possible par tous.

Ce droit des auteurs permet à ceux-ci la possibilité de continuer à travailler et à protéger le droit moral de leur travail, et c'est aussi une dimension importante.

La propriété intellectuelle reste à l'auteur, elle peut aller de 70 à 140 ans.

Le système français est plus protecteur mais aussi

plus rigide.

S'il n'y a plus de loi, les premières victimes seront les petits éditeurs et les petits libraires.

Les bibliothèques doivent servir à la renaissance de l'œuvre.

Il faut que tous les acteurs se mettent autour de la table pour la création de projets et de fonctionnements.

La consultation en bibliothèque et le téléchargement des œuvres retirés du réseau commercial depuis 5 ans pourraient, par exemple, être possibles avec toutefois l'accord de l'auteur.

La chaîne du livre c'est :

Auteur Editeur Libraire Bibliothécaire.

■ Particularité

En France, les bibliothèques publiques et universitaires font partie du même réseau.

Le Directeur de la bibliothèque est directement rattaché au Recteur de l'université ou au Directeur de l'établissement.

Elles bénéficient aussi d'interventions financières de la Direction du livre et de la lecture.

On peut aussi s'inquiéter car les bibliothèques s'éloignent de plus en plus de leur véritable mission en se dispersant dans d'autres domaines.

En ce qui concerne le droit des bibliothèques pour l'enseignement supérieur de recherche, la loi fondatrice de 1984 (sur l'enseignement supérieur) affirme que parmi les 4 grandes missions, il y a, entre autres, la diffusion de l'information scientifique et technique et que la documentation relève d'un service commun par l'intégration et la protection de celle-ci.

Là aussi, l'affirmation du droit d'auteur est très forte depuis toujours.

La directive européenne prévoit des exceptions

Grenoble - Carnets de voyage (suite)

facultatives.

Mais quelles seront les utilisations autorisées et contre quelles rémunérations ?

Il faut donc favoriser l'accès aux sources par rapport aux usages, et il faut que la Communauté scientifique s'approprie sa propre production.

Un scientifique qui écrit un article doit avoir été validé par ses pairs.

On remarquera également qu'en :

- 1988 l'acquisition de docs. électroniques représentaient 8 % du budget des bibs. scientifiques
- 2003 - 17,5 %
- 2005 - 20 %

abf

On devrait aussi

développer la possibilité de mettre les archives de ces bibliothèques en ligne.

Se pose également le problème de l'archivage des données numériques, car dans le cas d'un abonnement de périodique électronique qui est stoppé, on perdra toutes les acquisitions antérieures ce qui n'est bien sûr pas le cas avec les périodiques papier.

Le droit des auteurs doit être protégé ainsi que les éditeurs mais il est essentiel que l'auteur (surtout scientifique) ait toujours accès à sa production.

Il sera donc impératif de mettre en place une coordination forte entre tous les acteurs de terrain.

■ Nul n'est censé ignorer la loi !

Pour faire connaître sa bibliothèque et ses collections, chaque bibliothécaire mène des actions culturelles diverses, comme :

- réaliser une exposition ;
- organiser des lectures, des conférences, ... ;
- insérer des communications sur le site Internet de l'institution ;
- etc.

Chaque action et chaque idée que le bibliothécaire pourrait concrétiser doit au préalable faire l'objet d'un questionnaire complet afin de prendre toutes les mesures nécessaires, comme :

- la publicité est-elle autorisée ?
- pour le droit de reproduction et de représentation, quelle étendue et quelle destination, quels types de documents, quels sont les modes d'exploitation ?
- quelles est la zone géographique de l'exploitation, quelle est la durée de l'exploitation ?

Dans le cas d'une exposition :

- la scénographie ?
- exposer quoi à qui ?
- le droit à l'image ?
- les autres précautions ?
- le catalogue d'exposition ?
- la communication (les affiches, les cartons d'invitations, couverture médiatique, ...) ?

Demander l'autorisation aux auteurs pour la reproduction de photos ou de textes.

Dans le cas d'une lecture ou d'une conférence - savoir si l'exclusivité est souhaitée ou non ?

- prévoir des clauses de garantie et de responsabilité ?

Bloc-Notes 155

- propriété intellectuelle ?

Voici terminée la partie plutôt axée sur les professionnels.

Ce qui suit concerne plus les usagers.

■ Droit de l'usager.

Le droit de l'usager peut apparaître comme un droit absolu à partir du moment où il n'interfère pas celui d'autrui.

Le droit de l'usager repose sur certaines valeurs démocratiques républicaines :

- liberté = libre accès
- égalité = le droit de chacun à l'information de manière égale tant pour l'usager citoyen que rural
- fraternité = solidarité sociale comme la gratuité ou perception calculée en fonction des rémunérations, la régulation des coûts des prestations publiques.

Se pose aussi le contenu des règlements d'ordre intérieurs qui doivent permettre à l'usager de se manifester et donc également à la responsabilité du bibliothécaire dans son élaboration.

Ces règlements sont insuffisants ou inexistantes (pas chez nous !), et de plus ressemblent à une somme d'interdits sans les sanctions.

Protéger les lecteurs c'est aussi la protection de l'enfance et le R.O.I. doit également garantir la confidentialité.

Le droit des usagers renvoie à une série d'autres droits :

- droit pénal
 - droit du consommateur
 - droit d'auteur, ...
- Il manque un code des usagers.

Le droit à la culture passe par un droit à l'accès aux lieux dans de bonnes conditions. Personne ne doit se sentir exclu et le public étudiant ne se sent pas toujours le bienvenu et inversement.

Le droit à la mixité (pluralité des collections), le droit d'être représentés (comité des usagers), le droit de suggérer (cahier de suggestions), le droit aussi d'emprunter des documents en bon état.

Les droits des usagers sont limités par eux-mêmes car ils ignorent ce qu'ils peuvent demander aux bibliothèques, la relation entre l'usager et le bibliothécaire est donc déterminante.

Le client est roi, l'usager est citoyen.

Avoir facilement accès aussi à la bibliothèque nationale, aux bibliothèques universitaires, aux catalogues en ligne. Etre bien accueilli par des professionnels qui travaillent dans des conditions décentes. Finalement, l'usager et le service public mènent le même combat.

Droit quand tu nous tiens !

Reste toujours la difficulté de qualifier le droit des usagers.

(Suite page 9)

Doc, doc, doc, ... entrez ! UNICEF

Le Centre de documentation d'UNICEF Belgique est à la disposition des ONG, des chercheurs, des étudiants, des enseignants et de toute personne intéressée.

Les 7500 publications sont réparties en deux sections :

- La section thématique traite des thèmes suivants :

Le développement économique et social ;

La santé et la nutrition ;

L'éducation des femmes et des enfants ;

Les droits et la participation de l'enfant ;

La protection des enfants (enfants dans la guerre, enfants au travail, traite des enfants) ;

Les femmes et le développement.

- La section géographique classe les documents par continent et par pays.

Cette section contient principalement :

Les "Analyses de la situation des enfants et des femmes" dans différents pays ;

Les programmes de l'UNICEF dans plus de 160 pays.



A cela s'ajoutent de nombreux ouvrages de référence, des rapports d'organisations internationales et des études régionales.

Conditions de consultation et services

Accès libre.

Consultation des ouvrages sur place.

Prêt : deux livres pour 15 jours.

Demandes spécifiques :

Pour des questions spécifiques, contacter

Hilde Verpoorten

Tél. 02/233.37.75 ou 02/230.59.70

E-mail : hverpoorten@unicef.be

Coordonnées :

UNICEF Belgique - Centre de

documentation

Avenue des Arts 20,

1000 Bruxelles

Tél : 02 233 37 75

Fax : 02 230 34 62

Site web : www.unicef.be

Socrate pour Windows, c'est...

- > La gestion de bibliothèque la plus installée en Communauté Française
- > Un produit de qualité à prix doux
- > Un service de proximité national

Avec Socrate, votre bibliothèque est entre de bonnes mains.

Nous assurons l'installation, la configuration et la mise en route du logiciel, la reprise de vos données, la formation des utilisateurs, le support et l'évolution constante du logiciel.

Pas de politique de module ! De la plus petite à la plus grosse configuration, tous les modules sont inclus (sauf le prêt pour S4w Light).

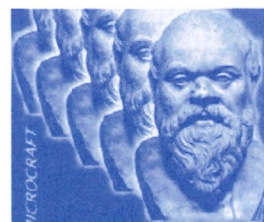
Découvrez Socrate sur notre site www.socrate.be

Des informations complémentaires ?

Une démonstration sur site ?

Contactez-nous !

www.socrate.be
socrate@microcraft.be



Microcraft
Rue du Cherra 13
4280 Hannut

Tél : 019 632 292
Fax : 019 632 326

Socrate 4 Windows

Socrate en quelques atouts :

- ✓ Interface Windows intuitive, puissante, rapide et souple
- ✓ Un rapport qualité-prix doux inégalé
- ✓ Fiche catalographique complète et illustrée
- ✓ Import à partir des CD Socrate, Electre, BN Opale, Unimarc
- ✓ Version monoposte ou et réseau et centralisée Adsl
- ✓ Fiche auteur illustrée et biographie

- ✓ OPAC : recherches plein texte avec moteur de recherche
- ✓ Nombreuses listes : rappels, courrier, statistiques, etc
- ✓ Index des rues auto-alimenté par les lecteurs et les tiers
- ✓ Prêt tarifé pour tout type de média et de lecteur
- ✓ Gestion multi-caisses, multi-points de prêts
- ✓ Champs de saisie de grande longueur ou illuminés

- ✓ Export des données vers l'Internet, Unimarc et produit Office
- ✓ Bases de données ouvertes
- ✓ Nombreuses tables pré-encodées optionnelles
- ✓ Sorties conformes aux statistiques de la Communauté française
- ✓ Sécurité multi-utilisateurs, multi-localisations
- ✓ Compatibilité : Windows 9x Me NT 4.0 NT2000 XP
- ✓ Et encore bien d'autres fonctionnalités...

S4I, notre nouveau moteur INTERNET de recherche catalographique et de réservation, est à présent disponible.

Rencontre avec LINDA ADNIL, écrivaine

Un petit appartement douillet, chaleureux, à Bruxelles, où règne en maîtresse de maison Daisy, chatte de 12 ans et héroïne d'un livre de Linda Adnil (*C'est moi, miss Daisy*, voir la bibliographie).

L'accueil de Daisy est prudent face à cette visiteuse inconnue : d'abord cachée sous un divan où elle a trouvé refuge à mon arrivée, elle vient ensuite à petits pas calculés renifler mon manteau et mon sac à dos ; apparemment rassurée, elle s'approche tout doucement de moi et finit par se frotter à mes chaussures et ainsi réclamer des caresses ; quant à Linda Adnil, la simplicité et la chaleur de son accueil étonnent et ravissent sa visiteuse d'un matin.

Auteur de trois ouvrages (cfr. la bibliographie), Linda Adnil prône la femme, l'importance de l'amour vrai, sincère et gratuit dans les relations humaines ; généreuse dans son accueil, je sens rapidement que Linda Adnil l'est également dans ses actes ; elle est entière, intègre : qualités rares aujourd'hui chez un être humain mais agréables à vivre. Ce que Linda Adnil ressent prime sur tout le reste, elle est à l'écoute d'elle-même, de ses sentiments, de ses ressentis, de ce qu'elle est, de ce qu'elle souhaite devenir ; l'argent lui importe beaucoup moins que d'être bien avec elle-même, car pour elle, être bien avec soi permet d'être bien avec les autres ; elle porte une attention accrue aux animaux, lesquels, à ses yeux, en disent long sur l'état mental et physique des êtres qui s'en occupent.

L'essence des sens, son premier livre, regroupe des nouvelles érotiques : deux femmes en sont les héroïnes ; chacune a un parcours différent quant à la découverte de sa sensualité et de sa sexualité. Cet ouvrage, à mon sens, a pour souhait de resituer la sensualité et la sexualité féminine dans un contexte vrai, pur, dans lequel la femme est actrice de ce qu'elle vit ; l'auteur écarte ici l'image de la femme objet des désirs unilatéraux de l'homme. Cet ouvrage est perturbant en ce qu'il bouscule l'idée d'un homme tout puissant et seul maître de son désir et de celui de la femme, en ce qu'il nous transmet que la sensualité et la sexualité sont faites de tolérance et d'ouverture à soi et à l'autre, en ce qu'il nous interroge sur notre propre conception de la

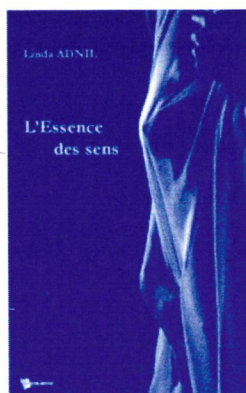
sensualité et de la sexualité.

Embryon d'amour, son deuxième livre, aborde la maltraitance psychologique parentale, notamment celui d'une mère envers sa fille, thème rarement abordé en littérature et, pourtant, si fréquent dans la réalité. Cet ouvrage nous fait vivre le parcours d'une femme pour se libérer de l'emprise maternelle et pour vivre sa propre vie et non celle rêvée et souhaitée par un parent ; ce qui est grandiose dans ce récit, c'est la façon dont

l'héroïne devenue adulte répond présente lors de la maladie de sa mère : après tout ce qu'elle a vécu enfant, le lecteur s'attend à ce que l'héroïne ne s'occupe pas d'une mère gravement malade qui, de surcroît, l'a psychologiquement maltraitée quant elle était enfant ; et pourtant, cette héroïne est là prête à soulager la souffrance de sa mère : preuve magnifique de la compréhension de soi et d'autrui ; preuve admirable qu'en se battant, qu'en interrogeant ses propres émotions par rapport à ce que l'on vit et a vécu, un équilibre personnel peut être trouvé, une vie à vivre pleinement est possible ; quoi que l'on ait vécu enfant, des traces restent bien présentes une fois devenu adulte : cet ouvrage nous montre qu'il est possible de se construire une vie riche en émotions diverses malgré ou grâce à cette expérience enfantine.

C'est moi, miss Daisy, est le livre de Linda Adnil qu je préfère le plus. Daisy est une chatte qui a vécu bien des choses ; malgré les événements malheureux auxquels elle a été confrontée, elle garde une joie de vivre et un dynamisme incroyables. Dans ce livre, l'auteur fait alterner les impressions de Laura (maîtresse de Daisy) et les perceptions de Daisy par rapport aux événements qu'elles ont vécus ensemble. Un récit intense dans lequel Linda Adnil fait preuve d'une connaissance profonde de la psychologie animale et nous transmet son amour inconditionnel des chats.

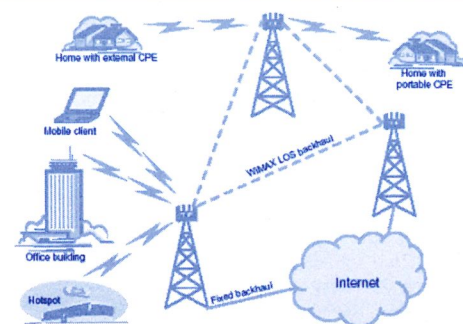
Les trois ouvrages de Linda Adnil sont basés sur des faits réels que l'auteur a vécus ou qui lui ont été relatés. Pour



Mise @u net

Du WIFI au WIMAX

Plus fort, plus rapide, plus sûr que le WIFI (voir BN 147) : le WIMAX (pour Worldwide



Interoperability for Microwave Access) ou ASFI en français (pour Accès Sans Fil à Internet). Marquant une étape prometteuse, cette technologie pourrait avoir un impact sur Internet aussi grand que celui du téléphone cellulaire sur la téléphonie. Le Wimax est présenté comme le Hot Spot de la Ville.

Sans que les utilisateurs résidentiels ne doivent s'abonner à un acteur extérieur : téléphone ou télédistribution, le système fonctionne via l'utilisation d'une fréquence radio.



En pratique, les réseaux mobiles devraient offrir un débit d'environ 15 Mbits/s dans un rayon de 3 kilomètres. Clearwire, fournisseur d'accès à

internet à haut débit sans fil, propose ses services dans certaines communes bruxelloises avant de s'étendre en fonction des résultats, à tout le pays.

Les tarifs ? Les prix varient de 28,99 à 78,99 euros par mois, auxquels il faut ajouter 129 euros pour l'achat de la paire de modems.

De nombreux analystes prévoient un développement et déploiement planétaire du WiMax d'ici 2009.

Juste un peu de patience !

Rencontre avec LINDA ADNIL, écrivaine (suite)

Linda Adnil, le plaisir d'écrire est primordial ; elle n'écrit pas pour devenir célèbre ou devenir riche, mais parce que l'envie est là.

Trois ouvrages intenses et diversifiés dans leur contenu et leur style publiés à ce jour, un quatrième en cours de publication, quatre ou cinq autres livres en tête, une personnalité riche en connaissance de soi : Linda Adnil a tout pour plaire à un grand public et mérite grandement d'être connue et reconnue.

Bibliographie

C'est moi, miss Daisy

Paris : Publibook, 2004

ISBN 2-7483-0608-2

Un livre destiné aux amis des chats, aux adolescents, aux parents souhaitant raconter des contes de chats aux plus jeunes. La préface précise ma motivation sur le thème. Toutefois, le respect de l'autre, de nos amis animaux ont été une

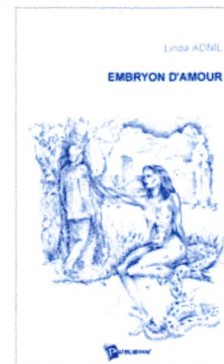
source d'énergie pour créer les histoires basées sur la vie d'une « vraie » chatte nommée Daisy.

Embryon d'amour

Paris : Publibook, 2003

ISBN 2-7483-0263-X

Lynn est née il y a quarante ans et sa naissance douloureuse annonçait déjà les difficultés à venir. Enfant fragile et malade, elle manque d'affection parentale. Sa mère est psychologiquement malade et son père délaisse sa fille pour s'occuper de sa femme. Après cette enfance compliquée, sa vie conjugale ne lui offrira pas non plus bonheur et apaisement. Il faudra une introspection profonde et des années de lutte, pour que Lynn trouve enfin un équilibre lui permettant d'apprécier les simples moments de bonheur. Rencontre entre l'auteur et son héroïne, *Embryon d'amour* est un témoignage réel sur la vie d'une famille de classe moyenne où une enfance difficile devait marquer toute une



vie. Cet ouvrage fut écrit avec une pensée particulière pour les organismes de défense des droits des enfants

L'essence des sens

Paris : Publibook, 2003

ISBN 2-7483-2881-7

Alors que Lynn est de nature joyeuse et s'abandonne facilement à ses pulsions, Susanna, plus renfermée, se pose de nombreuses questions. Toutes deux explorent à leur façon la richesse d'une vie sexuelle épanouie. Ces brefs récits de rencontres relatent les émotions et les sensations du coït éprouvées par ces femmes aux caractères si différents. Ils encouragent à vivre par le biais de nos sens afin d'apprécier les moments de bonheur et de tolérance, en toute simplicité.

Site internet

www.linda-adnil.com

Anne Collignon
Bibliothécaire

Grenoble - Carnets de voyage (suite et fin)

On n'est pas d'accord sur le terme : usager, lecteur, client, ... ?

Quelles sont les ressources dont il dispose pour son droit d'accès ?

L'usage et l'exploitation des ressources culturelles, pour qui, comment ?

Le respect de l'équilibre entre l'intérêt de l'usager et l'intérêt public.

Le droit d'auteur (propriété temporaire), le droit de divulgation, le droit de reproduction.

Le droit d'accès pour l'usager dans le cas d'une propriété publique (les biens publics sont inaliénables et imprescriptibles).

Finalement restera le parallèle entre :

auteur et amateur / investisseur et consommateur.

Un usager, ça parle ?!

Quelles sont les attentes, les demandes, les usages de nos usagers ?

En avons-nous conscience, et ne travaillons-nous pas pour un public virtuel ?

Quels sont les outils les plus adéquats pour exprimer le rapport de l'usager au service ?

Connaître les attentes du public pour mieux y répondre mais aussi pour mieux identifier les problèmes en tenant compte aussi de l'avis des bibliothécaires.

Les usagers peuvent s'exprimer soit verbalement ou par l'intermédiaire d'un questionnaire.

Leur implication dans la vie de la bibliothèque est aussi une forme de reconnaissance comme par exemple mettre sur les présentoirs des livres choisis par les bibliothécaires mais aussi choisis par les lecteurs.

Le rôle d'un médiateur (dans les très grandes structures)

Imaginez une bibliothèque avec :

- 6000 lecteurs/jour

Bloc-Notes 155

- forte saturation des espaces
- beaucoup de public non inscrit
- diversité des publics (pas de public cible)
- fort pourcentage d'étudiants
- pas de prêt et peu de tarification des services => litiges

Si l'on veut mettre l'usager au centre du dispositif en lui proposant de pouvoir s'exprimer il faudra un médiateur.

Le médiateur en se positionnant sur certaines problématiques comme :

- quel est l'impact des nouvelles technologies ?
- que font réellement nos usagers avec l'offre qui leur est proposée ?
- mais où passent nos lecteurs ?
- qu'est-ce qu'un usager ?
- pourquoi un médiateur dans les services publics ?
- le vocabulaire utilisé, toujours compris ?
pourra déterminer son champ d'action et maîtriser son plan d'action.

Son rôle sera de répondre aux questions d'ordre général sur la bibliothèque, les questions plus particulières seront transmises aux services concernés.

Son action au quotidien :

- surtout répondre aux questions des usagers (délai de 1 mois maximum)
° soit par courrier
° soit par courriel
° dans le cahier des lecteurs mis à disposition dans la bibliothèque
° soit dans la boîte à idées (demandes plus anonymes et plus personnelles)
- les plaintes concernent surtout :
° l'informatique
° la file d'attente
° la politique documentaire
° les relations avec l'usager
° l'entretien des espaces
° fonctionnement (horaire, accès, ...)

Le médiateur a toutefois ses limites :

- fonctionnelles : place dans l'organigramme, statut du médiateur, exclu du volet documentaire.
- naturelles : problème de la mesure de satisfaction des usagers, silence rencontré sur certains sujets.
- actuelles : pas de rencontre ou d'interaction avec les usagers, difficultés à constituer un comité d'usagers représentatif.

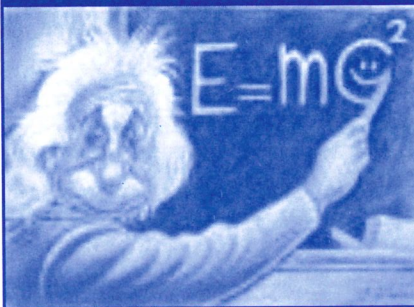
Je terminerai mon article par quelques constatations personnelles suite aux échanges avec nos confrères français :

- la place importante qui est donnée au bibliothécaire, c'est une personne clef dans la vie de la Cité ;
- la culture est un département essentiel dans la vie de la Municipalité ;
- les bibliothécaires français se connaissent et pour cause un bibliothécaire peut aujourd'hui travailler à La Rochelle et demain dans le Var, en effet l'évolution de carrière suit l'agent (nomination et échelle barémique) ;
- les subventions octroyées par l'Etat à l'ABF laisseraient n'importe quel(le) président(e) rêveur ;
- aucune distinction n'est faite entre bibliothèque et médiathèque, ça veut dire la même chose ;
- le R.O.I. est obligatoire, mais pas les comités d'usagers ;
- leur législation n'est pas aussi aboutie que la nôtre.

Pour l'APBD
Laurence Boulanger
Présidente

A vos agendas Elémentaire, mon cher Einstein

L'ULB (Université Libre de Bruxelles) et la VUB (Vrije Universiteit Brussels) en collaboration avec les Académies Royales des Sciences et des Beaux-Arts de Belgique organisent une



exposition intitulée "E=mc²", à la rencontre d'Albert Einstein".

L'exposition, destinée au grand public, se tiendra au Palais des Académies à Bruxelles du 2 novembre 2005 au 28 février 2006.

Elle s'adressera à un large public, à



travers une muséographie dynamique et de nombreuses démonstrations et expériences. et mettra en perspective l'œuvre scientifique d'Albert Einstein, y compris ses applications dans de nombreux domaines du quotidien, ainsi que ses liens avec la Belgique, en particulier à travers les Conseils Solvay.

Elle sera accompagnée d'un ouvrage original et de documents pédagogiques à l'intention des enseignants et des groupes scolaires.

Contacts:
heisendrath@vub.ac.be
mtytgat@ulb.ac.be

Site:
www.alberteinstein.be

Lire et compter

Une enquête récente du Lentic (Laboratoire d'études sur les nouvelles technologies de l'information, la communication et les industries culturelles) vient de mettre en lumière la bonne santé de la vente de livres en Communauté française. Et pourtant, la mise en parallèle de l'étude avec les chiffres fournis par l'Institut national des Statistiques et l'Association des Editeurs belges ne manque pas d'inquiéter.

Les chiffres de l'édition en CFWB

En 2003, le chiffre d'affaires généré par les livres en langue française a augmenté, hors inflation, de 3,1 % ce qui correspond à 7,2 millions d'euros. Excepté le plus petit segment de vente : les livres scientifiques, techniques et médicaux qui régressent de 0,2 %, tous les autres genres ont connu une croissance et particulièrement les livres pour la jeunesse (7,7 %).

D'autre part, le nombre de publications non périodiques déposées à la Bibliothèque royale a chuté l'an dernier de 7,6 %. A l'opposé le nombre de revues continue d'augmenter. Enfin, entre 1985 et 2003, le nombre de bandes dessinées cataloguées a grimpé de 750 %.

Par ailleurs, les membres de l'ADEB (Association des Editeurs belges) ont réalisé un chiffre d'affaires total de près de 236 millions d'euros. Cela revient à une baisse de 4,6 % par rapport à 2001. Elle est imputable à un recul de près de 9 millions d'euros pour le marché intérieur et à une réduction des exportations de plus de 2 millions d'euros. Ventilé par catégorie, la vente des ouvrages généraux a reculé de 33 % et celle du livre pour la jeunesse d'un peu plus de 42 %. Par contre, on enregistre une progression en ce qui concerne les éditions scientifiques et techniques (+25 %), les manuels pratiques (+5,3 %) et la bande dessinée (+1 %).

Où le public achète-t-il ses livres ?

Les grandes surfaces non spécialisées dont le rayon « livres » a d'ailleurs tendance à s'agrandir, vendent près d'un livre sur quatre. Leur part de marché a cru de 6 % entre 1998 et 2003. Malgré cela, les petits libraires font de la résistance pour l'heure diront certains avec une augmentation de 4,1 %. Par contre, les clubs de livres ont décliné de 1,7 %.

S'agit-il de données contradictoires ?

Non, quand on constate que la part des maisons d'éditions belges est réduite à la portion congrue. De 1998 à 2003, la proportion d'ouvrages belges vendus en Belgique est passée de 32 à 28 %. La croissance des ventes est en quelque sorte aspirée par les éditeurs français.

Le monde de l'édition outre Quiévrain a connu depuis deux ans plus de bouleversements que ces vingt dernières années. Il n'a pas échappé aux grandes manœuvres capitalistes.

En conclusion, si l'on peut se réjouir de l'augmentation des ventes de livres en Belgique, certains aspects ne manquent pas d'être inquiétants. Les faillites nombreuses des petites maisons d'édition, la concentration économique, les parts de marché arrachées par la grande distribution et par voie de conséquence, le tassement de la diffusion des livres scientifiques ne sont incontestablement pas de bon augure. Et je ne crois pas, qu'en l'occurrence, le prix unique du livre puisse modifier sensiblement la tendance à la marchandisation de plus en plus grande du produit ouvrage imprimé.

L'augmentation des ventes de livres en français est sans doute l'arbre de la réussite économique qui cache la forêt des problèmes culturels.

Jean Auquier

Bloc-Notes 155

J'ai lu pour vous...

L'empire de la honte de Jean Ziegler Paris : Fayard, 2005 ISBN 2-213-62399-6

Dans ce nouvel essai, le sociologue et intellectuel subversif genevois part à l'attaque des "sociétés transcontinentales privées". Accusées d'entretenir la famine, de détruire la nature et de subvertir la démocratie, elles étendent leur emprise sur le monde et veulent réduire à néant les conquêtes des Lumières. Pour leur résister, il faut retrouver l'esprit de la Révolution française et relever la tête, comme le fait déjà au Brésil le président Lula da Silva.

L'auteur dénonce cette formidable machine à broyer et à soumettre, mise en place par les compagnies privées qui ne supporte plus aucune

des limitations que le droit international prétendait traditionnellement imposer aux rapports entre les États et entre les peuples. Du coup, c'est le régime de la violence structurelle et permanente qui, partout, gagne du terrain au Sud, tandis que le droit international agonise.

Ce livre traque leurs méthodes les plus surnoises : ici on brevète le vivant, là on casse les résistances syndicales, ailleurs on impose la culture des OGM par la force. Oui, c'est bien l'empire de la honte qui s'est mis subrepticement en place sur la planète. Mais c'est précisément sur la honte qu'est fondé le ressort révolutionnaire, comme nous l'ont appris les insurgés de 1789. Cette révolution, elle est en

marche : insurrections des consciences ici, insurrections de la faim là-bas. Elle seule peut conduire à la refondation du droit à la recherche du bonheur, cette vieille affaire du XVIIIe siècle. Jean Ziegler, qui témoigne ici d'une connaissance exceptionnelle du terrain, y appelle sans réserve en conclusion.

L'auteur :

Jean Ziegler est rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, parmi lesquels La Suisse lave plus blanc (1990), La Suisse, l'or et les morts (1997), Les Nouveaux maîtres du monde (2002).

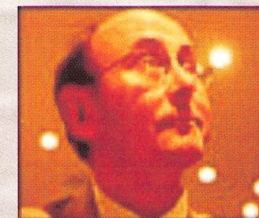
Télévision et civilisations de Dominique Wolton et Hugues Le Paige Bruxelles : Labor, 2004 ISBN 2-8040-1938-1

L'essai de Le Paige et Wolton tente de mettre en lumière la contradiction qui veut que si la télévision, instrument de démocratisation politique et culturelle, permet de diffuser des images qui font le tour du monde en vingt secondes, elle ne permet toujours pas aux hommes de se comprendre : la mondialisation et la technologie offrent plus d'informations et engendrent moins de compréhension. La distance culturelle est désormais plus grande que la distance géographique. Le regard sur l'Autre est caricatural et anecdotique.

Si chacun s'accorde pour

reconnaître, par exemple, que l'eau, la santé, l'environnement et l'éducation sont des causes primordiales pour nos sociétés et qu'elles appartiennent à la sphère politique, par contre, la communication est marchandisée, considérée comme du business aux mains du monde économique. Comment concilier l'indispensable revendication identitaire et la cohabitation culturelle ? Comment préserver le sens face au spectacle ? Comment la télévision publique peut-elle concilier la recherche d'une indispensable audience et la préservation de son identité et de sa différence ? Comment peut-elle encore faire œuvre de civilisation ? C'est à ces questions et à bien d'autres que tentent de répondre les deux auteurs.

Les auteurs :



Dominique Wolton

Sociologue des médias et administrateur de France Télévisions, spécialiste en communication politique, auteur de nombreux ouvrages, Dominique Wolton est directeur de recherches au CNRS.



Hugues Le Paige

Journaliste, documentariste, farouche défenseur d'une certaine idée

de la télévision, Hugues Le Paige écrit, réalise, produit et milite.

**Vous souhaitez recevoir aussi
Bloc-Notes par courriel ?
Un petit message
à blocnotes@apbd.be**

**Réalisé par
WS conception**

**L'APBD est reconnue
par la Communauté française.
ISSN 1374-1330**

**Tél. : 00 32 (0)71 52 31 93
Fax : 00 32 (0)71 52 23 07
bibliotheques@fontaine-leveque.be**

**Retrouvez-nous sur le net !
www.apbd.be**

